

## BULLETIN

DU

# Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUE-POSTAUX  
N° 6.015 — NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine  
de 9 heures à Midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

LE PROCHAIN « BULLETIN »  
PARAITRA LE 5 JANVIER 1924

## Fêtes de Noël et du Jour de l'an

Le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier tombant cette année un mardi, la veille de ces jours est légalement considérée comme jour férié. En conséquence, nos bureaux seront fermés du samedi soir 22 décembre au mercredi matin 26 décembre et du samedi soir 29 décembre au mercredi matin 2 janvier.

## LA SITUATION

### LES ENGRAIS

Nous publierons dans notre prochain bulletin le tableau des prix auxquels nous pourrions faire exécuter les commandes d'engrais de nos adhérents. D'une façon générale nous pensons que les prix de la dernière campagne seront maintenus pour les prochains mois, notamment pour les superphosphates, phosphates, scories et engrais de potasse, ou que tout au moins les changements seront peu importants.

Pour les engrais azotés nous sommes de plus en plus sous la dépendance des cours de la livre anglaise. Provisoirement et sans aucun engagement au delà de la fin du mois, nous maintenons les prix que nous avons donnés dans notre numéro du 24 novembre dernier.

La demande est du reste absolument nulle en ce moment. Elle ne reprendra qu'après les fêtes du Jour de l'An.

La température est très favorable pour les blés en terre qui poussent suffisamment bien que les derniers ensemencés soient cependant un peu en retard comme levée.

## Paiement des factures

Et envois d'argent par chèques postaux

Nous rappelons à nos adhérents que les factures portant la mention « Payable au Syndicat » doivent nous être réglées dans un délai maximum de quinze jours, soit par versements directs à notre caisse, soit par mandats poste à notre ordre, soit de préférence en opérant les versements des sommes qui nous sont dues dans n'importe quel bureau de poste au crédit de notre compte de chèques postaux n° 6.015, Nantes. Coût 0 fr. 25.

Après un mois de retard nous nous réservons la faculté de faire encaisser ces factures par la poste sans autre avis, en ajoutant les frais d'encaissement qui sont assez élevés. En cas de retard plus considérable nous nous verrions obligés d'ajouter également les intérêts de retard à rai-

son de 0 fr. 50 par cent francs et par mois.

Les observations ci-dessus relatives aux échéances de paiement des factures s'appliquent également et même tout particulièrement à celles payables chez nos agents.

En cas de paiement par chèque-postal, prière de toujours indiquer au verso du talon du mandat, à l'endroit réservé pour la correspondance, la nature de la marchandise payée ainsi que le numéro de la commande.

## Appareils à acide sulfurique

POUR LE

traitement des blés contre les mauvaises herbes

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'avis relatif à la ristourne accordée par l'Office agricole départemental de la Loire-Inférieure en faveur de l'achat de ces appareils, avis inséré au bas de la seconde page de la feuille encartée dans le présent bulletin.

Quelques-uns de nos adhérents se plaignent du délai qu'ils trouvent un peu court pour rendre les touries d'acide sulfurique à nos fournisseurs. Il est malheureusement impossible à ceux-ci de laisser immobilisé pendant plusieurs semaines un matériel coûteux et qu'ils ne peuvent avoir en quantité considérable. Si nos syndiqués voulaient bien nous passer leurs ordres d'acide sulfurique en nous indiquant la date approximative à laquelle ils pensent devoir faire leurs traitements, nous nous arrangerions pour leur faire parvenir leurs commandes en temps convenable pour leur emploi immédiat. De la sorte ils n'auraient pas besoin de garder les touries trop longtemps chez eux.

## Pommes de terre de semences

Voici le moment bientôt venu de se préoccuper des semences de pommes de terre. Nous avons déjà eu des propositions de vente. Mais nos adhérents reconnaîtront qu'il nous est impossible de nous assurer des quantités plus ou moins importantes de diverses variétés sans savoir quels seront leurs besoins au printemps.

Nous les prions donc de vouloir bien nous écrire ou nous dire directement les quantités qu'ils désirent avoir en telle ou telle qualité.

Nous pourrions alors dans un très bref délai les fixer sur les prix et conditions que nous pourrions pratiquer pour accomplir les ordres éventuels qui nous seront passés.

## Sulfate de Cuivre

La hausse de la livre anglaise influence toujours le prix du sulfate de cuivre. Nous cotons encore 183 francs, pour quantité limitée et prompt livraison.

## SEMOIR A MAIN A LA VOLÉE PERFECTIONNÉ

Nous nous mettons à la disposition des membres du Syndicat qui désireraient se munir de cet instrument très pratique et peu encombrant, avec lequel on peut semer, en culture à plat, un hectare  $\frac{1}{2}$  à l'heure en petites graines, et 2 hectares à l'heure en gros grains. Nous adresser les demandes.

Son prix est d'environ 65 fr., Nantes.

Il nous est offert pour la moyenne et petite culture un semoir en lignes s'adaptant à la charrue ordinaire et semant toutes graines en même temps que se fait le labour.

Pour tous renseignements et prix, s'adresser à M. Irénée Tellier, constructeur, à La Chapelle-Basse-Mer.

Nous tenons des prospectus à la disposition de ceux de nos membres que cet appareil pourrait intéresser.

## Courroies à bœufs et amblets

Nous tenons toujours à la disposition de nos adhérents des courroies d'attelage pour bœufs et vaches. Ces courroies en peau de buffle sortent d'une fabrique qui en a la spécialité depuis de longues années. Nous les recommandons tout spécialement. Les prix varient naturellement suivant les poids, c'est-à-dire en proportion des épaisseurs et des longueurs des courroies.

Nous avons également des amblets de la même fabrication pour joug à bœufs, soit pour charrettes, soit pour couples.

## Crésyl

Nous pouvons procurer à nos adhérents les produits suivants, excellents pour la destruction des insectes et pour la désinfection des étables, des écuries et des poulaillers.

Crésyl Henry, en bidons de 1 litre 5 fr.  
Crésylol, en bouteilles de 1 litre... 4.50  
Marchandises à prendre à nos bureaux, 5, quai Cassard.

En vente aux bureaux du Syndicat l'ouvrage de MM. André GOUIN et P. ANDOUARD.

## 'Elevage intensif des Veaux et Porcs

4 fr. 50 l'Exemplaire

## LA TERRE DE FRANCE

C'est, dit la « Journée Industrielle », un faux lieu commun que notre agriculture soit inférieure à celle des autres pays européens.

« En France, par suite de l'insuffisance de nos moyens d'évaluation et de la prudence, très explicable, de nos évaluateurs,

les rendements sont sousestimés de 10 à 20 % environ. En Allemagne, c'est l'inverse et cela caractérise bien la mentalité si différente des deux peuples.

» Je suis le premier à reconnaître que, dans bien des régions, notre agriculture a bien des améliorations à réaliser ; mais, d'une façon générale, notre infériorité existe surtout dans nos statistiques. Lorsque l'on voudra faire les frais d'un inventaire sérieux, on sera étonné du progrès que nous avons accompli officiellement d'un seul bond. »

M. Pierre Caziot, ingénieur agronome, auteur de l'étude qu'il résume ainsi, fait des constatations précieuses.

A l'étranger il n'y a guère à être emblavées que des terres éminemment favorables au froment.

« Le magnifique rendement danois de 30 quintaux par hectare est obtenu en ne consacrant à la culture du blé que des surfaces infimes et, par conséquent, la quintessence des bons sols : 1 hectare 7 sur 100 hectares de terres labourables, ce n'est guère plus que l'étendue des jardins et des anciennes chénevières de nos exploitations françaises. Nos cultivateurs obtiennent des rendements moyens plus élevés dans les plaines du Multien et du Parisien, de la Brie franche, du Cambrésis, de la Flandre, où ils consacrent au blé un peu plus que l'étendue de leurs jardins ! L'exemple du rendement danois n'a donc aucune espèce de signification.

» La même observation peut être faite pour le rendement belge (24 qx 5) et pour le rendement hollandais (23 qx 9) ; la valeur moyenne des terres belges et hollandaises est supérieure à celle de l'ensemble des terres françaises, qui comprennent non seulement les fertiles limons des plaines du Nord, mais aussi les maigres sols pierreux des Champagnes et des Causses avec toutes les qualités intermédiaires. Malgré cette supériorité, la Belgique restreint sa culture de blé à 11,7 % des terres labourables et la Hollande à 6,3 % au lieu de 27,3 en France. Là encore on se trouve en présence de la localisation de la culture du blé sur des terres exceptionnellement fertiles. Nous faisons aussi bien en France dans des terres analogues.

» On pourrait objecter qu'il serait préférable de ne pas cultiver les mauvaises terres en blé en les utilisant d'autre façon. Le paysan français y sera peut-être contraint et ce sera grand dommage pour l'ensemble du pays. L'importance donnée dans les assolements à la culture du blé pendant la guerre nous a sauvés. Si cette culture avait été localisée dans les bonnes terres, c'est-à-dire surtout dans le Nord, notre situation aurait été singulièrement mauvaise, nos meilleures terres à froment ayant été, en grande partie, pendant quatre ans, aux mains de l'ennemi. Et puis, nous sommes dans le pays du pain de froment et cette culture répond à un besoin national.

» Pour nous en tenir à la proportion allemande, nous devrions cultiver, chez nous, tout au plus 1.800.000 hectares de blé au lieu de 6.500.000 hectares avant la guerre et de 5 millions d'hectares depuis. Est-il

possible de trouver, sur 1.800.000 hectares, un rendement équivalent à celui du rendement allemand (20 qx 6) ? C'est la seule façon de comparer rationnellement les deux agricultures. »

Et voilà comment, quoique qu'il y ait dans mainte région française bien des progrès possibles, souhaitables, nécessaires, c'est ne tenir aucun compte des conditions particulières et très heureuses de la culture du blé chez nous que de donner à notre terre, quant au rendement en blé, le neuvième rang, par rapport aux autres terres de l'Europe.

## VITICULTURE

### TANISAGE DES VINS BLANCS NOUVEAUX

Rôle du tanin dans les vins. — Tous les vins blancs ont-ils besoin d'être tanisés ? — A quel moment ajouter le tanin ? — Doses à employer. — Quel tanin choisir ? — Précautions à prendre avant le tanisage. — Mode d'emploi. — Tanisage avant collage. — Cas particuliers.

#### ROLE DU TANIN DANS LES VINS

Un des principaux rôles du tanin est d'aider à la clarification des vins, en contractant avec les matières albuminoïdes du vin des combinaisons insolubles. Les précipités qui se forment entraînent avec eux les matières en suspension et les ferments du vin. Le vin se clarifie et se purifie sous son action. Le tanin donne aussi de la tenue aux vins et prévient certains accidents.

#### TOUS LES VINS BLANCS ONT-ILS BESOIN D'ÊTRE TANISÉS ?

La plupart des vins blancs étant pauvres en cet élément, ont besoin d'être tanisés. Cependant les vins de presse continue, ceux qui proviennent de la seconde et surtout de la troisième pressée des raisins, ou de vendanges très mûres, concentrées, ou bien encore de moûts ayant macéré avec les rafles, les peaux et les pépins, certains vins jaunes et astringents en contiennent suffisamment et quelquefois même en renferment une trop forte proportion. Il est facile de s'assurer de la richesse d'un vin en tanin, en faisant tomber dans un demi-verre, 3 ou 4 gouttes d'une colle liquide à la gélatine. Si, après agitation, le vin se trouble nettement, et si bientôt des grumeaux apparaissent, le vin n'a pas besoin d'être tanisé. Si, au contraire, après agitation, le vin se trouble peu, ou ne se trouble pas, c'est qu'il a besoin de tanin.

#### A QUEL MOMENT AJOUTER LE TANIN DOSES A EMPLOYER

Quelques viticulteurs pratiquent le tanisage de la vendange, d'autres ajoutent le tanin au moût au moment de l'entonnage ; ces deux manières de faire ne sont pas à recommander ; l'expérience nous a montré que, dans ces conditions, le tanin est perdu ou mal utilisé.

Le tanisage des vins blancs s'impose à partir du premier soutirage, c'est-à-dire au moment où commence le travail de clarification.

Nous recommandons, au lieu d'ajouter le tanin en une seule fois, de l'ajouter en deux fois à raison de 15 grammes par barrique au premier soutirage et 15 grammes au second.

#### QUEL TANIN CHOISIR ?

De préférence le tanin le plus pur, le moins coloré, celui qui a le moins d'odeur, qui se dissout le plus rapidement dans l'eau et donne une solution limpide, presque incolore. Les tanins à l'alcool sont à recommander.

#### PRECAUTIONS A PRENDRE AVANT LE TANISAGE

Il faut s'assurer que le vin n'est pas en puissance de casse brune, c'est-à-dire qu'il ne jaunit pas à l'air, pour éviter une accentuation du jaune, sans l'action du tanin. Si le vin jaunit, faire le premier ou le second soutirage avec 40 grammes de mèche et taniser quelques jours plus tard.

#### MODE OPERATOIRE

Dissoudre le tanin dans un peu de vin tiède (un litre de vin pour 15 gr. de tanin environ). Eviter les récipients métalliques pour faire cette dissolution. Quand le tanin est bien dissous, qu'il ne reste plus de grumeaux, ajouter la solution tanifère, qui doit être limpide, dans la barrique. Fouettez pour répartir le tanin dans la masse du vin.

La dissolution du tanin à froid est lente et difficile.

#### TANISAGE AVANT LE COLLAGE

Si l'on est amené à clarifier le vin par un collage à la gélatine, on devra s'assurer, comme il a été indiqué plus haut, avant de faire cette opération, que le vin contient suffisamment de tanin pour que la colle prenne. Le plus souvent, le tanin que l'on a ajouté au moment des premiers soutirages, a joué son rôle et a disparu.

Il faut donc, la veille du collage, taniser de nouveau le vin, à raison de 25 à 30 gr. de tanin par barrique.

#### CAS PARTICULIERS

Les vins de faible degré, certains vins de Muscadet, peu acides et sujets à la graisse, devront recevoir, à chacun des deux premiers soutirages, une dose de tanin plus élevée que celle qui a été indiquée plus haut, soit 20 à 25 gr. par barrique.

L. MOREAU et E. VINET.

Le 26 Novembre.

(L'Agriculteur de l'Ouest).

### Emploi des Engrais potassiques en Viticulture

Les vendanges sont complètement terminées dans le Midi et dans les autres régions de la France. L'année viticole va donc bientôt s'achever et beaucoup de viticulteurs prévoyants songent déjà aux fumures qu'ils appliqueront au cours de la campagne prochaine à leur vignoble.

La récolte de cette année sera probablement déficitaire, soit à cause des gelées qui ont atteint les régions de Champagne et de Bourgogne soit principalement par suite de la sécheresse qui a sévi dans le Centre, le Sud-Ouest et le Midi et de graves orages de grêle qui ont enlevé une grosse partie de la récolte dans certains vignobles de l'Hérault et de l'Aude. Il y a tout intérêt à encourager les viticulteurs à obtenir de meilleurs rendements en 1924. L'influence des engrais pour arriver à ce but est incontestable, mais il importe que les vigneronnes appliquent des fumures bien équilibrées. Tel engrais apportant au sol un élément indispensable n'agira d'une façon complète que s'il est accompagné d'autres engrais apportant dans une proportion déterminée les autres éléments. L'emploi raisonné des engrais comporte une fumure azotée, phosphatée et potassique. On attribue souvent à chacun de ces engrais un rôle particulier en disant que l'azote pousse au bois, que l'engrais à base d'acide phosphorique pousse à la fructification et la potasse à l'amélioration de la qualité du vin. Il ne faut pourtant pas qu'une classification soit aussi catégorique.

C'est ainsi que des expériences ont prouvé que des engrais potassiques apportés en complément d'engrais azotés et phosphatés provoquent toujours une augmentation notable de rendement.

Un apport de 800 kilos de sylvinite ordinaire a procuré à M. Gaumet Georges, à Molesme (Côte-d'Or), une augmentation de rendement de 16 hectolitres à l'hectare, laissant un bénéfice net de 1.500 francs.

M. Landré Gabriel, à Charnay-lès-Mâcon (Saône-et-Loire), a obtenu avec l'emploi de 600 kilos de sylvinite riche à l'hectare, un supplément de récolte de 20 hectolitres lui procurant un bénéfice net de 1.890 fr.

Avec le chlorure de potassium à la dose de 150 kilos à l'hectare, utilisé à l'Ecole d'Agriculture de Fontaines (Saône-et-Loire), on a récolté 10 hectolitres en plus à l'hectare, réalisant ainsi un gain de 920 francs.

Dans tous les essais, l'apport d'engrais potassiques, judicieusement employés, constitue un placement très avantageux.

L'intérêt que présentent les sels de potasse réside en outre dans la meilleure qualité du vin ainsi que nous le disions plus haut. On obtient une richesse plus grande en alcool, par suite d'une plus haute teneur en sucre dans les raisins. L'obtention d'un plus haut degré n'est pas à négliger à l'heure actuelle. Au cours de la mévente des vins qui a été si préjudiciable à la viticulture depuis quelques mois, on a cependant vu que les vins de haut degré étaient recherchés par le commerce. La vente des vins ordinaires se pratique au degré et parmi certains vœux émis par les vigneronnes au cours des différentes manifestations, on a pu enregistrer celui de n'admettre sur le marché que des vins dépassant 7 degrés. Or, lorsqu'on recherche de très gros rendements, on risque de voir la qualité diminuer. Les années de vendanges abondantes sont des années de mauvais vin, et les vins de plaines ou de palus sont moins bons que ceux des coteaux. On ne saurait donc trop insister sur le moyen de remédier à cet inconvénient par l'apport d'engrais potassiques.

Enfin, des vignes qui produisent beaucoup ont tendance à s'épuiser. Des expériences faites par MM. Ravaz et Lagatu, à l'Ecole d'Agriculture de Montpellier, ont prouvé l'influence de la potasse sur la santé de la vigne. Ces savants professeurs concluent « qu'il est probable que la potasse absorbée accroît l'activité du système racinaire et le met ainsi en mesure de fournir à la plante l'eau dont elle a besoin pour résister à la dessiccation et au grillage par élévation de température, les tissus copieusement arrosés résistant davantage. »

Ce fait constaté en 1921 et 1922, serait encore plus intéressant cette année où plusieurs viticulteurs ont perdu une part de récolte par suite de raisins grillés.

Il importe également de faire remarquer que les cas de maladies du brumeau, et rougissement des feuilles sont évités ou atténués par l'apport de la potasse.

Telles sont les considérations générales sur les effets de la potasse sur la vigne. Nous parlerons, dans un prochain article, des engrais qui contiennent cet élément et de leur mode d'emploi.

(Bureau d'études sur les Engrais).

### Canalisation d'eau sans pression

Pour une canalisation d'eau sans pression, le plus économique est d'employer des tuyaux de terre cuite, de grès ou de ciment, rejointoyés au ciment. Le choix dépend du prix de revient de ces matériaux à pied d'œuvre ; prendre de préférence des tuyaux à collier et faire le joint au mortier de ciment à prise lente et de sable fin.

M. R.

(L'Agriculture Pratique).

### AVIS

Le 5 décembre dernier est entrée en vigueur la loi du 1<sup>er</sup> juin 1923, rendant obligatoire l'indication sur les papiers de commerce de l'immatriculation au registre du Commerce.

A cette occasion, les commerçants vont se trouver dans la nécessité de faire imprimer sur leurs factures, lettres, notes de commandes, tarifs, annonces et prospectus, le numéro de leur immatriculation au registre de commerce.

L'Administration des Postes et des Télégraphes croit devoir profiter de cette circonstance pour leur rappeler l'utilité d'ajouter à cette mention l'indication de leur adresse exacte (numéro de l'arrondissement pour Paris et pour Lyon — cette mention sera également désormais utile pour cette dernière ville, en raison d'une modification éventuelle dans le service de distribution des correspondances) ; nom du département pour la Province.

L'attention du public a été appelée à différentes reprises, sur l'intérêt d'indiquer le numéro de l'arrondissement dans l'adresse des correspondances à destination de Paris et le nom du département dans l'adresse des correspondances à destination de la Province. Or, il est à pré-

sumer qu'en mentionnant les indications dont il s'agit sur leur papier à lettres, enveloppes et tous autres documents, les commerçants contribueraient, certainement, dans une large mesure, à faire entrer dans les habitudes une pratique extrêmement souhaitable dans l'intérêt même du public.

## LES RÉCOLTES CÉRÉALES

Nous n'avons rien de bien intéressant à cette époque en général à constater sur l'état des récoltes en terre. Cette année la levée s'est faite plutôt lentement, mais elle est régulière et si nous pouvions avoir un peu de froid avec des journées claires et ensoleillées la végétation serait plus favorisée.

Depuis notre dernier bulletin les prix n'ont cessé d'être fermes et en hausse. La minoterie a payé les blés de pays 92 à 94, suivant ses convenances et suivant les régions d'achat, la petite minoterie payant toujours plus cher que la grande, vu son éloignement des ports.

Les sons toujours très rares atteignent le prix de 56 francs en minoterie.

Toutes les autres céréales sont en hausse et suivent la marche donnée par le blé.

#### Du Bulletin des Halles :

BLÉ. — La situation du commerce des blés reste invariablement difficile ; les offres légères qui se produisent çà et là, sur les marchés des départements, sont rapidement absorbées par la meunerie locale ou régionale, et l'on n'arrive point à constituer des stocks d'une certaine valeur. Pourrait-on nier que le défaut de circulation des blés contribue à la hausse, qui a fini par vaincre la résistance préfectorale, à Paris, contre les revendications légitimes de la boulangerie ? On sait que depuis dimanche la taxe du kilogramme de pain a été portée à 1 fr. 20 à Paris. Est-ce le point culminant ? Peut-être si le Sénat consacre la décision de la Chambre des députés qui supprime enfin la taxe de 1.10 et la remplace par une taxe de 0.25, plus un décime, sur les opérations des négociants en grains. Moins durement frappés, il est hors de doute qu'ils interviendront plus efficacement auprès des producteurs, dont beaucoup, il faut le reconnaître, ont éprouvé des difficultés dans la vente de leurs récoltes, et qui n'observent pas le mot d'ordre de restriction des offres. En raison des disponibilités mondiales en blés et de nos propres ressources, on peut croire que la hausse est au bout de son inquiétante carrière. Dans de nombreux milieux économiques et politiques on envisage la suspension des droits comme une mesure amplement justifiée par les circonstances. Il est certain qu'une nouvelle majoration ferait un devoir au gouvernement de souscrire à cette suspension, ou tout au moins à une diminution des droits de douane, qui se trouvent en quelque sorte accrus par le change. C'est probablement le seul moyen, à l'heure actuelle, de stimuler la concurrence, l'approvisionnement des moulins, la sortie de nos grains et par suite le recul des prix. Il n'y aurait nul inconvénient au point de vue de la protection agricole à ce que le coefficient de majoration ne soit plus appliqué, au moins pendant une certaine période.

Au marché réglementé, la tendance a été plus calme, mais il n'en est pas ainsi au marché libre, où l'on subit encore l'influence des majorations excessives qui ont été obtenues sur de nombreux marchés des principaux centres de forte production. Une détente est tout de même sérieusement envisagée. Mais qui oserait formuler un pronostic ? Il faut se borner à enregistrer les cours qui ont été pratiqués, parfois après d'assez longues discussions. Les qualités de Beauce, Orléanais, Touraine, se sont négociées en disponible, départ, à 95.50 et 96, et leurs offres ont été limitées, comme celles relatives aux provenances des régions plus éloignées. Les blés du Bourbonnais, du Nivernais, du Berry, d'Auvergne, également, ont évolué de 96 à 96.50 ; les prix les plus élevés s'appliquent aux blés de la

Vienne, des Deux-Sèvres, de la Vendée, qui oscillent, suivant mérite, de 96 à 97. On tient les provenances de l'Aube, de la Marne, de l'Yonne, de la Côte-d'Or de 94 à 94,50 ; de l'Aisne, Oise, Somme 94 ; du Nord et du Pas-de-Calais, et aussi de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados de 93,50 à 94 ; de Bretagne de 91 à 92. En somme, c'est une majoration moyenne de 1 fr. sur la semaine dernière.

SONS. — La situation ne se modifie que d'une manière peu sensible ; il y a eu toutefois en revente un peu plus d'offres, mais la revente est bonne et l'on hésite à faire des concessions. On peut croire cependant que nous sommes arrivés au maximum. Peut-être obtiendrait-on déjà de meilleures conditions si la fabrication n'était pas réduite en raison du médiocre approvisionnement des minoteries.

## VINS

Nous avons eu connaissance du chiffre total des déclarations des récoltants en Loire-Inférieure. Ces déclarations s'élèvent à 888.973 hectolitres pour une superficie de 26.337 hectares.

L'Administration estime que pour les 4.000 hectares environ qui n'ont fait l'objet d'aucune déclaration de récolte, il peut être admis un supplément de 30.000 hectolitres qui ne pourront être consommés que par les récoltants et ne feront l'objet d'aucune transaction commerciale.

La récolte de 1923 s'éleva donc à un peu plus de la moitié de celle de 1922 qui était officiellement de 1.705.000 hectolitres. La situation est cette année inverse de celle de l'an dernier.

La production a repris la normale, c'est-à-dire que les gros plants ont produit cette année plus que les muscadets dont les rendements avaient été extraordinaires en 1922 et avaient constitué le gros appoint dans la production totale du département. Cette récolte absolument anormale en muscadet avait effrayé le commerce et dès le commencement des vendanges les prix avaient fléchi, s'étaient même effondrés.

Depuis, la demande avait fait remonter peu à peu les cours, et la consommation qui s'était tournée principalement vers les muscadets a fait diminuer le stock dans une grosse proportion.

Par ailleurs la distillerie a absorbé tous les vins communs ou mal réussis, gros-plants, noahs, et finalement au 30 Septembre dernier le montant de la récolte de 1922 ..... 1.707.219 hect. auquel il fallait ajouter le stock à la propriété..... 13.805 »

était réduit à ..... 1.721.024 »

La différence..... 1.480.255 » était représentée par les sorties déclarées ..... 847.289 » et par la consommation en franchise ..... 632.966 »

chiffre dans lequel se trouve aussi compris le déchet naturel du vin dans les celliers depuis les déclarations.

La situation est donc redevenue très saine. Car nous nous trouvons avec une récolte de ..... 888.973 hect. augmentée du stock des récoltes antérieures au 30 septembre 1923 ..... 240.769 » devant des ressources totales de ..... 1.129.742 » contre 1.721.024 en 1922.

A fin novembre le total des sorties avait déjà absorbé 176.267 hectolitres, soit 15 % de la production de 1923.

Il est hors de doute que dans ces conditions l'écoulement de ce stock sera très facile et que c'est la seule et la plus légitime raison de la hausse déjà acquise par nos vins depuis la récolte, hausse qui reprend depuis le commencement du mois une nouvelle étape. Nous savons en effet que pour avoir de bons muscadets il faut aujourd'hui atteindre et dépasser très sensiblement le cours de 400 francs. On nous a cité comme pratiqués les prix au vignoble de 410, 420, 430, marchandise soutirée bien entendu.

Les gros plants atteignent les prix de 180 et 200 francs en bon choix.

## OFFRES ET DEMANDES

Afin que ce service spécial puisse être assuré d'une façon parfaite, nous prions nos adhérents qui ont demandé une insertion soit pour les offres soit pour les demandes, de nous faire connaître le résultat obtenu à la suite des différentes propositions qui leur ont été soumises, cela évitera des correspondances devenues inutiles lorsque le but cherché est atteint.

Prix des insertions : 1.50. (3 lignes maximum).

Nous signalons à nos adhérents qui désirent de la main-d'œuvre polonaise ou tchéco-slovaque, qu'il existe à Nantes une organisation pouvant leur procurer dans de bonnes conditions, tous les travailleurs nécessaires :

Ménages, célibataires, domestiques de ferme, etc...

S'adresser au Service de placement régional, 1, rue de l'Ecluse, à Nantes.

## OFFRES

122. — Plants de vignes greffés, toutes variétés de la région ; producteurs directs et hybrides provenant d'une maison de confiance recommandée par le Syndicat. Prix spéciaux aux adhérents.

128. — A vendre, très beaux couples canards adultes, race de Rouen, 40 fr. le couple, emballage en sus, port à la charge de l'acheteur.

129. — A vendre, plants racinés hybrides et producteurs directs, variétés excellentes tant comme production que comme qualité de vin. S'adresser à M. Terrien-Biré, la Blanchetière (Chapelle-Basse-Mer).

130 : A vendre : 1 charrette à cheval avec équipement, 1 tombereau, 1 charrue vigneronne (Souchu-Pinet), 1 charrue à barre, 1 herse de jardin, 1 herse ronde, 1 houe, 1 bascule pouvant peser 1.000 kilos, 1 pompe à vin (Samain). S'adresser à Mme veuve Gauthier, le Jaunaie, à Pont-Rousseau.

131. — A vendre, une jeune chèvre, avec cornes, bonne laitière.

132. — A vendre : 1° beau chien de police, très pur de race ; 2° petit breack ballon, état neuf ; 3° Buggy bon état ; 4° grand breack de dressage ; 5° coupé 2 places.

133. — A vendre, beau chien policier, berger allemand, 3 ans, très bon de garde.

134. — A vendre, un jeune coq et une poulette pondant, pure race Leghorn.

135. — A vendre, 4 à 500 kilos pommes de terre « Saucisse » pour semence, 40 fr. les 100 kilos nus, départ Pontchâteau.

136. — A vendre, foin de bonne qualité, sur wagon, Remouillé, Clisson ou Montaigu.

137. — A louer pour la Toussaint 1924, une ferme de 34 hectares, exploitée à moitié, située dans la Craonnais. S'adresser à M. Davost, la Cour de Livré, par Craon (Mayenne).

138. — A vendre, cheval double poney, 1 m. 53, 9 ans, bai, avec harnais et breack découvert en très bon état.

139. — A vendre, belle couveuse marque « Saint-Michel » avec éleveuse pour 160 poussins, garantie parfait état. Prix 400 fr.

140. — A vendre, préparées pour la ponte, une cane-dinde, 15 fr. — 3 canes de pays, 14 fr. pièce.

141. — A vendre, cheval 4 ans, grande taille, très doux, pouvant faire voiture, charrue, camionnage.

142. — A vendre, 2 vaches maraichines, pleines de 8 mois.

143. — A louer à moitié fruits, une métairie de 21 hectares située à 10 kilomètres de Nantes et comprenant prairies, terres labourables et 1 hectare de verger.

144. — A vendre, jument 7 ans, apte aux travaux agricoles et au camionnage.

## DEMANDES

87. — On demande pour Côtes-du-Nord, ensemble ou séparément, bon jardinier et femme de servive intérieur. Place très stable.

89. — On demande une femme seule de 35 à 45 ans, à toutes mains et pour faire la lessive.

90. — On demande à acheter d'occasion et en bon état, un concasseur à graines avec manège à cheval.

Le Gérant : Th. PIGRÉE.

## Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

### GRAINS ET FARINES

Nantes, le 21 décembre 1923.

		PRIX DES 100 KILOS	
Froment.....	1923	93 à 94	»
Seigle.....	»	75 à 76	»
Avoine.....	»	66 à 68	»
Orge.....	»	74 à 75	»
Sarrasin.....	»	75 à 76	»
Son.....	»	56 à 58	»
Fèves.....	»	» à »	»
Farine.....		123 à 125	

### FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	85 » à 95 »
Paille — — — — —	35 » à 40 »
Foin, les 500 k. en ville	105 » à 125 »
Paille — — — — —	115 » à 120 »

### VINS

Muscadet 1 <sup>er</sup> choix, nu, 1923...	400 à 430
Muscadet 2 <sup>e</sup> choix, nu, 1923...	350 à 380
Gros-plant 1 <sup>er</sup> choix, nu, 1923...	200 à 210
Gros-plant 2 <sup>e</sup> choix, nu, 1923...	150 à 180

### BESTIAUX

Paris-La Villette, le 20 décembre 1923.

Espèces	Amenés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Bœufs.....	1.474	1.386	4.26	3.10	2.63
Vaches.....	800	754	4.14	3.00	2.45
Taureaux....	189	189	3.78	3.00	2.70
Veaux.....	1.325	1.306	6.06	4.45	3.55
Moutons....	10.758	10.113	6.00	5.00	4.40
Porcs.....	2.849	2.849	6.10	6.00	5.80

## PRODUITS DIVERS

Sauf variations

### SAVONS (marques diverses)

Blanc, 72 % huile.....	295 »
Blanc, 64 ou 60 % huile.....	280 »
Bleu pâle.....	250 »
Les 100 k. en barres sur wagon Nantes ou en sortie d'octroi pour ½ caisse de 70 k. environ.	
Majoration de 2 fr. par 100 k. pour livraisons en morceaux de 400 et 500 grammes.	

Blanc, de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en barres...	292 »
Les 100 k. par caisses de 50 k. en sortie d'octroi ou sur wagon Nantes.	
Blanc de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en morceaux	294 »

### HUILE A MANGER

Huile d'olive extra vierge garantie pure, l'estagnon de 10 k.....	70 »
l'estagnon de 5 k.....	35 50
Huile de table extra douce La Dédiccate, l'estagnon de 10 k.....	55 »
l'estagnon de 5 k.....	28 »
Huile d'olive garantie pure, l'estagnon de 10 k.....	65 »
Huile de table La Cardinale, l'estagnon de 10 k.....	50 »
Franco toutes gares ou pris à Nantes.	

## Chaux pour l'Agriculture

Chaux de Montjean

Grosse chaux, en belle pierre blanche ..... 75 »  
 Chaux menue, ou cendre de chaux ..... 30 »  
 Chaux agricole, mélangée..... 72 »  
 Les 1.000 kilos sur wagon départ  
 Poids de l'hectolitre de grosse chaux, 92 à 95 kilos.

Pureté : 90 % de chaux pure.

Chaux grise de Saint-Pompain (Deux-Sèvres)

52 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Sud de la Loire.  
 57 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Nord de la Loire.  
 Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k.

## PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail

Pouvant être fournis par le Syndicat

Tous ces prix sans engagement

Devant l'instabilité des cours de toutes les marchandises diverses que nous procurons habituellement à nos membres, nous ne pouvons garantir le maintien des prix portés sur un bulletin pendant une période de 15 jours.

Aussi nous avisons nos adhérents que toutes les commandes que nous recevons d'eux seront exécutées aux cours du jour de la réception de leurs commandes et au mieux de leurs intérêts.

Riz Saïgon importation n° 2 type  
 Java ..... 112 »  
 Brisures de riz 1 et 2..... manq.  
 Brisures de riz Cargo, sacs de 100 k. manq.  
 Farine basse de riz (sacs de 75 k.) 67 »  
 Remoulage de fèves (sacs de 75 k.) 67 »  
 Manioc en cossettes (sacs de 60 k.) 80 »  
 Manioc en farine (sacs de 80 k.)... 87 »  
 Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.

Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.

### TOURTEAUX EN FARINE ET DIVERS

Arachides Rufisque extra blanc... manque  
 Arachides Rufisque blanc..... 86 »  
 Palmiste en farine (sacs de 50 k.) 65 »  
 Les 100 kilos, wagon Nantes ou en magasin logés en sacs de 75 kilos

Manioc en farine fine..... 96 »  
 Manioc en farine extra-fine..... 100 »  
 Issues de riz en sacs de 100 k.... 53 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Tourteau de maïs broyé..... 80 »  
 Farine grasse de maïs PRIMA... 100 »  
 Granulé condensé pour volailles 73 »  
 Farine de viande..... 110 »  
 Poudre d'os alimentaire..... 65 »  
 Farine d'os alimentaire..... 70 »

Les 100 kilos logés, sur wagon Vertou.

Aliment mélassé P « Intensif »..... 45 »  
 Son mélassé..... 60 »

Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay

Avoine grise de pays } 82 »  
 Avoine bigarrée..... } sauf } 77 »  
 Blé noir..... } variations } 39 50  
 Orge d'Algérie..... } 78 50

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou pris à Nantes

### PRODUITS DES RAFFINERIES SAY

Mélasse Say, 80 % mélasse, logée en sacs de 75 kilos, les 100 kilos..... 43 »  
 Son mélassé Say, 50 % mélasse, logé en sacs de 50 kilos, les 100 kilos..... 51 »  
 Paille Say, 50 % mélasse, logée en sacs de 50 kilos, les 100 kilos..... 38 »  
 Dosages en mélasse garantis sur facture.

Sur wagon départ Paris et Pont-d'Ardes

ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

# VIGNES AMERICAINES



C'est aux Pépinières Girault nous devons nos plus belles grappes.

Les plus beaux plants de vigne, meilleur marché que partout ailleurs, authenticité et sélection garanties.

## Etabl<sup>ts</sup> Eugène GIRAULT

PÉPINIÉRISTE - VITICULTEUR  
Jaunay-Clan (Vienne) ←→ Téléph. N<sup>os</sup> 3 et 0.75  
Exposition N<sup>o</sup> Paris 1911 : 1<sup>er</sup> Prix, Médaille d'Or  
Hors Concours - Membre du Jury

60 HECTARES VIGNOBLES & PÉPINIÈRES

Plants greffés des meilleures variétés  
Productions directs recommandés - Vastes Champs et Pieds-Mères - Champs d'expériences  
Catalogue prix-courant sur demande

La Maison accepterait Représentant sérieux

## SACS LA TEXTILE FRANÇAISE

3, Rue du Calvaire - NANTES (Tél. 20.56)  
Ateliers et Entrepôts, 28 à 34, rue Henri Cochand  
A actuellement à la vente, des lots très importants de SACS NEUFS et D'OCCASION pour GRAINS, FARINE, POMMES de TERRE, OIGNONS, MARRONS, etc.  
Livraison immédiate - Prix sans concurrence

TOILES, FILS, FICELLES, BACHES

## FABRIQUE de BOUCHONS

d'Articles de caves, de chaix, de tonnellerie  
Ancienne Maison H. RICHARD  
**E. PILLORGET**  
2, rue Guépin - NANTES (près la place du Bon Pasteur)  
Chèques Post. Nantes 5649 - Tél. 15.86

Pompes - Tuyaux caoutchouc  
Mèches soufrées et tanins  
Bondes de Barriques  
Bassines - Entonneurs  
Colles et Clarifiants pour Vins  
Conseils sur les soins à donner aux vins

Nous engageons les Agriculteurs et Viticulteurs, de s'assurer de suite contre les accidents de travail pour leur personnel (loi de 1898 et 15 décembre 1922) à la

## C<sup>ie</sup> d'ASSURANCES GÉNÉRALES

Représentée par

**L. Feildel & H. Devorsine**

1, Rue Affre - NANTES

Assurance contre les accidents de toutes natures

Mortalité bétail et contre la grêle

ASSURANCE VIE et RENTES VIAGÈRES

A VENDRE 250.000 plants de vigne greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties, prix défiant toute concurrence, s'adresser à M. E. GIRAULT, domaine de la Ronde, à JAUNAY-CLAN (Vienne) téléph. 3. - 60 hectares vignobles et pépinières, commandes et expéditions soignées.

**VOITURES D'ENFANTS**  
OCCASIONS ET NEUVES  
ACHAT - ÉCHANGE - RÉPARATIONS  
MAINGUY, 23, Chaussée de la Madeleine - NANTES

**ALAMBIC COYAC** - Nantes  
14, rue Beauséjour  
- SON MODÈLE 1921 -  
de plus en plus simplifié, se recommande par son rendement et la qualité des eaux-de-vie fabriquées

## COFFRES-FORTS BAUCAE

LA PREMIÈRE MARQUE

30, Rue de Strasbourg - NANTES  
Téléphone 12-19

Envoi du Catalogue sur demande

Ouverture - Réparations de tous Systèmes de Coffres-Forts

## LA TAUPANOSE DÉTRUIT RADICALEMENT LES TAUPES

LA TAUPANOSE offre le moyen le plus simple, le plus efficace, le plus économique de détruire les TAUPES. Seul produit assurant une destruction rapide et complète, pouvant être employé en tout temps et en tout lieu. Emploi très facile, sans danger et à la portée de tout le monde (NOTICE FRANCO).  
Un seul flacon suffit pour détruire en 1 jour plus de 1 500 taupes. - Le flacon fr. 50 contre mandat.  
MILLET, pharmacien à 1<sup>er</sup> d., RAMBOUILLET (S.-&O.)  
R. C. Rambouillet, 1, 1902

**L. PIOGÉ**  
F. CHARPENTIER, Succ<sup>r</sup>

1, Rue Sainte-Catherine  
NANTES

Constructeur

Tout le monde Peintre avec

# la Peinture Bourey

PRÊTE A L'EMPLOI, SOLIDE & ÉCONOMIQUE  
EN TOUTES NUANCES ET EN BOITES  
DE TOUTES CONTENANCES

Dépôt à NANTES :  
DROGUERIE MARTINETTY, 10, Quai du Port-Maillard

Si la VIGNE vous intéresse, demandez la Brochure les HYBRIDES PRODUCTEURS DIRECTS  
Adressée gratuitement sur demande  
Plants greffés - Producteurs directs  
Boutures greffables  
Portegreffes racinés  
Collection variétés de table

## ARBRES FRUITIERS

FORESTIERS et d'ORNEMENTS

**E. LEMERLE "Le Lion-d'Or" NANTES**  
(Loire-Inférieure) - Tél. 16.63  
Brochure catalogue. Prix-courants franco sur demande  
ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

## VIGNES

**J. FOULONNEAU, viticulteur**  
à Saint-Christophe-la-Couprie (M.-et-L.)  
Plants greffés, extra beaux, de toutes les variétés de l'Ouest et des meilleurs Hybrides.  
Racines producteurs directs.  
Hybrides nouveaux.  
Boutures greffables.  
Arbres fruitiers.

Toutes garanties d'authenticité et références demandées par les Acheeteurs.

Poteaux en Pierre pour Vignes, sur fil de fer. - Franco gares.  
Prix-courant franco sur demande.

## PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE

O. PILLET, 1, rue Haudaudine et 149, quai de l'Hôpital, Nantes

PRODUITS DE PREMIER CHOIX → BAISSÉ DE PRIX

## UNIVERSEL ENSACHEUR TRIOU

COUTE 75 Frs FRANCO  
RAPPORTE 20 Frs PAR JOUR  
ÉTABLISSEMENTS "TRIOU" à MONTGERON (S.-&O.)

R. C. Corbeil 2.385. - M. Charles BERNARD, Représentant Régional, 66, boulevard Saint-Aignan, NANTES

Imprimerie DUPÂS & C<sup>ie</sup>, 57 & 79, rue St-Clément - Nantes

# PRIX CULTURAUX

## EN 1923

# RÉSULTATS DU CONCOURS

institué par l'Office Agricole Départemental de la Loire-Inférieure,  
dans l'Arrondissement de Paimbœuf et les Cantons limitrophes de Legé, Machecoul et Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

### MEMBRES DE LA COMMISSION D'EXAMEN :

MM. **GAUTIER**, Délégué de l'Office Agricole Départemental ;  
**De SUYROT**, Délégué de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure ;  
**MERLANT**, Professeur d'Agriculture, Rapporteur.

### MEMBRES SUPPLÉANTS :

MM. **Jean BARDOUL**  
**R. LE MASNE DE BRONS** } Délégués de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure

L'Office Agricole Départemental de la Loire-Inférieure avait institué, en 1920, des concours culturels annuels destinés à entretenir l'émulation entre les cultivateurs ; ces concours étaient organisés dans chaque canton rural par les Comices Agricoles. Il lui a semblé préférable d'étendre chacun des concours culturels à des régions agricoles dépassant le canton et d'établir entre ces régions un roulement tel que le tour de chacune d'elles revenant après un intervalle de quelques années, il fût possible d'apprécier plus sûrement les progrès réalisés par les cultivateurs lauréats.

Le cadre de ces régions était déjà tracé : avant 1914, la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure avait institué des concours culturels annuels qui se tenaient successivement dans six circonscriptions du département, selon un ordre établi par une longue tradition, le dernier avait eu lieu dans celle d'Ancenis. Devait venir ensuite le tour de la circonscription de Paimbœuf.

Les circonstances ont empêché la Société d'Agriculture de reprendre ses concours culturels, elle avait dû limiter ses efforts au maintien des concours d'animaux reproducteurs. C'est alors que l'Office Agricole résolu à maintenir les concours culturels a pris la suite du programme de la Société d'Agriculture et institué son premier concours culturel annuel dans la circonscription de Paimbœuf.

Les cultivateurs ont largement répondu à cet appel.

La Commission de visite des fermes, chargée de l'examen des exploitations agricoles concurrentes, a parcouru 46 exploitations réparties dans les communes de Corsept, Saint-Père-en-Retz, Saint-Viaud, Vue, Frossay, Chauvé, Sainte-Marie, Le Clion, Chéméré, Rouans, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Bourgneuf, Fresnay, Machecoul, Legé, Touvois, Saint-Etienne-de-Mer-Morte, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, La Chevrolière, Port-Saint-Père, Saint-Même et Sainte-Pazanne.

La diversité des cultures a rendu particulièrement délicate la tâche de la Commission : pays de Retz où le blé a une place importante dans l'assolement, —

régions avoisinant la Loire et les canaux qui y aboutissent où l'extension des prés-marais favorise l'élevage, — chaumes de Machecoul aux terres légères, — région à la fois agricole et viticole des abords du lac de Grand-Lieu, — région de Legé qui prolonge le Bocage Vendéen, ont chacun une physionomie agricole qui leur est propre.

Aussi, la Commission a-t-elle établi son jugement non seulement sur l'appréciation de l'état des cultures, mais également sur la façon dont le cultivateur utilisait les méthodes les plus appropriées à chaque situation particulière, dans la mesure où ces méthodes constituaient un progrès : emploi judicieux des engrais chimiques, des aliments concentrés dans les rations, sélection des semences et des animaux reproducteurs, améliorations de toutes natures apportées au domaine par l'exploitant.

Dans le compte-rendu de sa mission, le rapporteur vous présentera, dans l'ordre de mérite, des résultats de l'examen auquel a procédé la Commission. Le programme du concours annonçait 3.000 francs de prix pour les récompenses à décerner aux exploitations de moins de 20 hectares, et 5.000 francs à celles de 20 hectares et au-dessus. Usant de la faculté laissée aux jurés de reporter les prix d'une catégorie à l'autre, et considérant que 8 exploitations seulement se présentaient dans les premières et 38 dans les secondes, nous leur avons respectivement attribué 1.400 francs et 6.600 francs. D'autre part, tenant compte du mérite de nombreux exploitants qu'anime l'esprit d'émulation et de progrès, nous avons ramené le 1<sup>er</sup> prix à 500 francs pour la petite culture, et à 1.000 francs pour la moyenne culture, afin de pouvoir allonger la liste des lauréats et de faire une place aux prix de spécialités.

Enfin, la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure, désireuse d'apporter sa contribution à ce Concours, a mis à la disposition de la Commission, pour être distribuées aux lauréats, des médailles offertes par M. le Ministre de l'Agriculture au nom du Gouvernement de la République, par la Société des Agriculteurs de France et par la Société Nationale d'Encouragement à l'Agriculture.

### 1<sup>re</sup> CATÉGORIE

Exploitations de 20 hectares et au-dessus

1) Exploitation de M. TROUILLARD-PITARD, La Missaudais, Saint-Père-en-Retz (32 hectares).

1<sup>er</sup> Prix. — Mille francs, et une Médaille de Vermeil du Ministère de l'Agriculture.

Belle culture de blé soignée malgré l'année défavorable. — Prairies remarquablement entretenues. — Bel élevage de bétail bovin croisé Normand. — Bon matériel agricole.

Cultivateur animé de l'esprit de progrès dirigé vers toutes les branches de la production.

2) Exploitation de M<sup>me</sup> Veuve Pierre CHATAIGNER, L'Aubrais, Machecoul (45 hectares).

2<sup>e</sup> Prix. — Neuf cents francs, et une Médaille d'Argent du Ministère de l'Agriculture.

Emploi de semences de blé bien triées. — Elevage réussi de bétail Maine-Anjou très sélectionné. — Bel exemple de culture familiale habilement conduite depuis trente ans.

3) Exploitation de M. Pierre GUILLOU, La Malnoë, Saint-Père-en-Retz (46 hectares).

3<sup>e</sup> Prix. — Huit cents francs, et une Médaille d'Argent de la Société Nationale d'Encouragement à l'Agriculture.

Bonne culture tout entière orientée vers l'élevage. — Bel élevage intensif de la race Normande entretenue par l'achat de reproducteurs dans le pays d'origine. — Bâtiments bien aménagés et bien tenus. — Bon outillage. — Cultivateur éclairé, devenu propriétaire du domaine cultivé de père en fils depuis plus d'un siècle.

4) Exploitation de M. VIAUD, La Grande-Lande, Chéméré (43 hectares).

4<sup>e</sup> Prix. — Sept cents francs, et une Médaille d'Argent de la Société des Agriculteurs de France.

Ferme cultivée en vue de la production simultanée du blé et du bétail. — Assollement de quatre ans bien établi. — Emploi judicieux des engrais. — Bon cheptel normand. — L'ensemble de l'exploitation dénote une tendance au progrès très suivie.

5) Exploitation de M. REDOR, La Lande, Port-Saint-Père (38 hectares).

5<sup>e</sup> Prix. — Six cents francs, et une Médaille de Bronze G. M. de la Société Nationale d'Encouragement à l'Agriculture.

Culture de blé soignée. — Bon aménagement des pâturés et des prairies. — Bétail croisé-Normand de bonne qualité avec orientation vers le Normand pur. — Emploi judicieux des aliments concentrés dans la ration des vaches laitières. — Bon ensemble.

6) Exploitation de M. J.-B. BACHELIER, La Chapellerie, Chéméré (55 hectares en culture et 25 hectares en vignes).

6<sup>e</sup> Prix. — Cinq cents francs, et une Médaille de Bronze G. M. de la Société Nationale d'Encouragement à l'Agriculture.

Exploitation récemment acquise par son propriétaire qui la fait valoir directement. — Amélioration de chemins d'exploitations, bon aménagement de l'écoulement des eaux. — Bâtiments très bien entretenus. — Outillage perfectionné. — Vignoble remarquablement soigné.

7) Exploitation de M. Francis PORCHER, La Missaudais, Saint-Père-en-Retz (40 hectares).

7° Prix. — Quatre cents francs, et une Médaille de Bronze du Ministère de l'Agriculture.

Culture de blé sélectionné très réussie. — Bonnes cultures de plantes sarclées et notamment de betteraves demi-sucrières. — Emploi raisonné des engrais chimiques.

8) Exploitation de M. JAUNET, Le Violet, Saint-Etienne-de-Mer-Morte (44 hectares).

8° Prix. — Trois cents francs, et une Médaille de Bronze du Ministère de l'Agriculture.

Cultures de fourrages artificiels particulièrement soignées. — Bon entretien des prés. — Bon ensemble de bétail Normand-maraichin.

9) Exploitation de M. Jean TOURNEUX, Les Bernardières, Machecoul (45 hectares).

9° Prix. — Deux cents francs, et une Médaille de Bronze du Ministère de l'Agriculture.

Bonne culture de betteraves fourragères. — Bétail bovin orienté vers la race Maine-Anjou. — Bon ordre dans les bâtiments de ferme, l'outillage et toute l'étendue de la ferme.

## 2° CATÉGORIE

### Exploitations de moins de 20 hectares

1) Exploitation de M. François ROCHAIS, La Glétais, Frossay (18 hectares).

1° Prix. — Cinq cents francs, et une Médaille d'Argent du Ministère de l'Agriculture.

Bon entretien des cultures et du bétail. — Création d'un vignoble de 3 hectares sur un terrain où des travaux de terrassement importants ont été effectués.

Construction d'une fosse à purin, d'un puits. — Etablissement d'un chemin d'accès de 150 mètres. Exploitation très habilement conduite.

2) Exploitation de M. Joseph MARIOT, Le Chêne-Vert, Chauvé (11 hectares).

2° Prix. — Quatre cents francs, et une Médaille de Bronze du Ministère de l'Agriculture.

Bon entretien des prés. — Cheptel Normand en bonne voie d'amélioration. — Bon ensemble.

3) Exploitation de M. Victor BICHON, La Genonville, Vue (19 hectares).

3° Prix. — Trois cents francs, et une Médaille de Bronze du Ministère de l'Agriculture.

Bétail Normand en voie d'amélioration. — Cultures fourragères bien faites.

4) Exploitation de M. Henri ROCHAIS, La Gagnerie, Corsept (18 hectares).

4° Prix. — Deux cents francs, et une Médaille de Bronze P. M. de la Société Nationale d'Encouragement.

Bon aspect général des cultures et des bâtiments. — Plantes fourragères bien réussies. — Bétail Normand en voie d'amélioration.

## Prix des Spécialités

1) 100 francs. — M. Pierre THOMAS, La Jeune-Brettonnière, Port-Saint-Père.

Belles cultures de betteraves fourragères obtenues par semis sur place. — Troupeau de race bovine Nantaise bien sélectionné.

Médaille de Bronze du Ministère de l'Agriculture.

2) 100 francs. — M. Auguste EVEILLARD, La Haie-Angebaud, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

Cultures réussies de blé Japhet et Gironde. — Bonne tenue générale de l'exploitation et des bâtiments.

3) 100 francs. — M. Louis CHEVRIER, Les Honnières, Bourgneuf-en-Retz.

Bonne organisation d'un élevage Normand-maraichin orienté vers la production laitière. — Cultures fourragères bien préparées. — Luzernière bien plantée.

4) 100 francs. — M. MELLERIN, La Routière, Chauvé.

Création et amélioration de prairies. — Troupeau de moutons améliorés par le croisement avec la race Southdown.

5) 75 francs. — M. Joseph GOBIN, La Petite-Thébaudière, Touvois.

Bon emploi judicieux des engrais chimiques sur les cultures de betteraves et de choux. — Blés bien sarclés, de bonne venue.

6) 75 francs. — M. J.-M. BOURRIAUD, La Biche, Chéméré.

Bonne culture de trèfle violet. — Bon cheptel orienté vers la race Normande.

7) 75 francs. — M. F. CHAUVET, La Jolinière, Saint-Hilaire-de-Chaléons.

Bon bétail Nantais homogène. — A effectué un drainage sur 2 hectares de terrain.

8) 75 francs. — M. Joseph MABILEAU, L'Aubaudière, Saint-Viaud.

Bonne luzernière d'un hectare. — Très bon entretien des clôtures.

9) 50 francs. — M. J.-M. MELLERIN, Le Marais-Mainguy, Le Clion.

Bétail Nantais homogène. — Bon entretien du matériel. — Création de chemins.

10) 50 francs. — M. Léon AMIAND, Le Rocher, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

Bon bétail Nantais. — Bon entretien des chemins.

11) 50 francs. — M. Julien LEYESQUE, à Lavau, Saint-Même.

Amélioration de prairies. — Travaux suivis de relevage des chaînnes.

12) 50 francs. — M. Henri ERAUD, Port-Faissant, Sainte-Pazanne.

Bon outillage agricole moderne.

13) 50 francs. — M. Jean PADIOU, Bas-Falleron, Machecoul.

Entretien des chemins. — Bon outillage et forge.

14) 50 francs. — M. Jean MORISSON, Tartifume, Port-Saint-Père.

Bon bétail Nantais.

15) 50 francs. — M. Pierre BOURREAU, Le Marais-Mainguy, Le Clion.

Amélioration de chemins.

16) 50 francs. — M. Hyacinthe RONCIN, La Douce-tière, Machecoul.

Améliorations effectuées sur 5 hectares de prairies.

## Récompenses

### pour Blés et Pommes de Terre

50 fr. — M. Jean BOUCARD, Le Treuil, Machecoul.

50 fr. — M. Louis FORCIER, Le Bois-Macé, Sainte-Marie.

50 fr. — MM. GUITTENY Frères, Petite-Masure, Saint-Hilaire-de-Chaléons.

50 fr. — M. Joseph AUBINAIS, Port-Sinan, Rouans.

50 fr. — M. Camille GABORIAU, La Giffraie, Legé.

50 fr. — M. François ROUSSE, Le Chêne, La Chevrolière.

50 fr. — M. J.-M. SERENNE, La Jarrie, Fresnay.

50 fr. — M. Clément LEROY, Saint-Hubert, Machecoul.

50 fr. — M. Clément LEDUC, La Nicolière, Saint-Père-en-Retz.

## CIRCONSCRIPTIONS DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

### pour les Concours Cultureux

#### CIRCONSCRIPTION NANTES-SUD

Aigrefeuille.  
Bouaye.  
Clisson.  
Le Loroux-Bottereau.  
Vallet.  
Vertou.

#### CIRCONSCRIPTION NANTES-NORD

Nantes.  
Carquefou.  
La Chapelle-sur-Erdre.  
Saint-Etienne-de-Montluc.  
Blain.  
Savenay.

#### CIRCONSCRIPTION D'ANCENIS

Ancenis.  
Ligné.  
Riaillé.  
Saint-Mars-la-Jaille.  
Varades.  
Nort-sur-Erdre.

#### CIRCONSCRIPTION DE PAIMBŒUF

Paimbœuf.  
Bourgneuf.  
Le Pellerin.  
Pornic.  
Saint-Père-en-Retz.  
Legé.  
Machecoul.  
Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

#### CIRCONSCRIPTION DE CHATEAUBRIANT

Châteaubriant.  
Derval.  
Moisdon.  
Nozay.  
Rougé.  
Saint-Julien-de-Vouvantes.

#### CIRCONSCRIPTION DE SAINT-NAZAIRE

Saint-Nazaire.  
Guémené-Penfao.  
Guérande.  
Herbignac.  
Le Croisic.  
Pontchâteau.  
Saint-Gildas-des-Bois.  
Saint-Nicolas-de-Redon.

## AVIS

En vue d'intensifier les essais heureux faits au printemps dernier par divers cultivateurs pour le traitement des céréales par l'acide sulfurique dilué, l'Office Agricole a décidé d'employer, en 1924, une somme de 12.000 francs en ristournes de 20 % sur les prix d'achat (justifiés par factures) d'appareils de pulvérisation à dos d'homme ou à traction animale.

La remise ne sera accordée que pour les appareils achetés par l'entremise et sous le contrôle des Syndicats, Comices et Associations Agricoles. Les demandes de

subventions devront être transmises par ces groupements; les ristournes seront mandatées en leur nom, et ils auront à justifier ensuite de leur remise aux intéressés.

Les Associations agricoles sont instamment invitées à envoyer à l'Office le relevé des commandes d'appareils, avec les prix y afférents, dès qu'elles leur seront faites. — Elles seront enregistrées à leur rang. — Celles qui parviendraient après épuisement du crédit de 12.000 francs ne pourraient plus être accueillies.